

MOINES MESQUINS ET SAINT CHEVALIER A PROPOS DU « MONIAGE » DE GUILLAUME*



Si souvent des épopées ou des romans suggèrent qu'un personnage finit ses jours dans un couvent ou un ermitage¹, il est en revanche assez rare qu'une œuvre entière soit consacrée principalement au cheminement spirituel du héros. En cela, le *Moniage Guillaume* occupe une place particulière, car il présente un tableau de la vie monastique telle que la voit, ou la caricature, un chanteur de geste ; il montre comment, après une vie mouvementée, l'un des meilleurs chevaliers - et même sans doute le meilleur aux yeux du trouvère - cherche en vain à faire son salut dans cette vie monastique puis se tourne vers l'érémisme, - situation sans aucun doute reprise d'expériences vécues.

L'on se souvient que Guillaume, devenu veuf, désire entrer en religion pour expier ses fautes ; il confie ses domaines à Rainouart et part incognito pour Aniane où il est agréé comme membre de la communauté par l'abbé Henri². Sa présence au couvent va, à partir de ce moment-là, servir en permanence de repoussoir ou de révélateur dans le tableau de la vie monastique.

D'abord, objectivement, nous constatons que le couvent d'Aniane est une maison bénédictine : en effet, l'abbé rappelant la règle à Guillaume dit : « Car li sains ordenes saint Beneoit vous prie. »³ En outre, et sans entrer dans le détail du vêtement des moines pourtant complaisamment développé à propos en particulier de l'embuscade des brigands⁴, du moins est-il intéressant de savoir que Guillaume porte un froc : « Qui plus

* Cet article a été initialement publié dans les *Mélanges de philologie et de littérature romanes offerts à Jeanne Wathélet-Willem*, Liège, 1978, p. 643-665.

¹ M. J. C. Payen en cite quelques exemples ; cf. Jean-Charles Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale*, Genève, Droz, 1968, p. 151-152 et n. 39.

² Nous fondons cette étude sur le *Moniage Guillaume II* (la version « longue »).

³ *Le Moniage Guillaume II*, v. 633.

⁴ *Ibidem*, v. 574

est noirs que corneille de bos. »⁵

Dans la réalité, le monastère d'Aniane, fondé en 782⁶, est bien resté dans la tradition bénédictine. Guillaume, dans sa vie poétique, contemporain de Charles et de Louis, se retire naturellement dans une abbaye qui vient d'être fondée ; et à l'époque de la composition de la chanson, il n'était ni invraisemblable ni exceptionnel qu'un chevalier désire finir ses jours sous la bure.

Quant à l'esprit maintenant, une question se pose : dans la deuxième moitié du XII^e siècle, un trouvère développant cette fin de vie exemplaire de son héros, n'hésite pas à peindre un tableau fort sévère de l'esprit d'une maison bénédictine. Or Joseph Bédier considérait comme « vraisemblable [...] que dès le début du XII^e siècle au plus tard, moines et jongleurs collaboraient à l'exploitation des pèlerins qui, suivant la *Via Tolosana*, passaient par Gellone ». Les moines auraient donc accepté, ou tout au moins toléré, que les jongleurs présentassent des membres de leur ordre sous un jour à ce point défavorable. « Il faut aussi que les moines de Gellone », dit encore Bédier, « aient trouvé un intérêt réel à couvrir de leur autorité ces chansons et, pour ainsi dire, à les authentifier »⁷. L'on pourrait penser qu'aux yeux des moines de Gellone, c'était une attaque de plus contre « leurs ennemis d'Aniane »⁸ qui, par antiphrase, pouvait les flatter. L'explication en fait n'est pas suffisante, car cette satire du monachisme déborde largement le cadre du *Moniage Guillaume II*. En effet, les moines du couvent près de Gênes dans le *Moniage Guillaume I* ne sont pas mieux traités, non plus que ceux qui accueillent contraints et forcés Rainouart au monastère de Brioude⁹. L'on retrouve là en fait un lieu commun épique bien connu à travers de nombreuses allusions comme le mépris de l'archevêque Turpin envers qui se battrait mal et serait mieux dans un couvent : « En bataille deit estre forz e fiers / U autrement ne valt .IIII. deners, / Einz deit monie estre en un de cez mustiers »¹⁰, ou comme la description d'Englebert le prêtre tremblant dans *Anséis de Carthage* qui méprise quelque peu son état

⁵ Aussi bien dans le *Moniage Guillaume II* que dans le *Moniage Guillaume I*.

⁶ Cf. Dom Claude J. Nesmy, *Saint Benoit et la vie monastique*, Paris, Le Seuil, 1962, p. 170.

⁷ Joseph Bédier, *Les légendes épiques*, t. I, Paris, Champion, 1926, p. 147 et 145.

⁸ *Ibidem*, p. 144.

⁹ *Le moniage Rainouart I*, (éd.) G. A. Bertin, Paris, Picard, 1973, v. 176 sqq.

¹⁰ *La chanson de Roland*, (éd.) G. Moignet, Paris, Bordas, 1969, v. 1879-1881.

lorsqu'il se rend compte du courage des chevaliers¹¹.

Il faut donc bien penser que cet aspect de l'œuvre échappait aux moines, si tant est d'ailleurs qu'ils en aient vraiment contrôlé le reste, et que les jongleurs, par tradition, à cause de leur public et aussi par goût littéraire ou publicitaire (se moquer du clergé est une recette éprouvée en tous temps) ont insisté sur la satire des moines. Par là même, en suivant ce motif épique, le poète obtenait un nouveau résultat : Guillaume l'illettré, le combattant, par comparaison et malgré ses défauts, surpasserait les moines en sainteté. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans tous les détails de la satire, ce serait trop long et peu utile ; en relever les grands domaines suffira à bien en comprendre le ton.

Le premier thème, le plus immédiat, c'est la peur qu'éprouvent sans cesse les moines. Ils ont peur de Guillaume dès qu'il se présente pour la première fois et prennent la fuite à la simple vue de son aspect physique (v. 103 sqq., 128 sqq., 147 sqq.) ; ils ont peur quand Guillaume revient du marché (v. 1817 sqq.) ; ils auront peur en permanence de Guillaume et il faut bien avouer que dans certains cas ce ne sera pas sans raison.

Partant, ils manquent de charité à son égard puisqu'ils ne l'accueillent que sous la contrainte et ne l'admettent jamais réellement comme un frère dans la communauté. Ils contestent tout ce qu'il fait ; ils sont jaloux parce que Guillaume mange et boit plus qu'eux. Certes, il ne se contraint guère en ce domaine, mais il est victime de sa forte constitution et de ses habitudes. Ils sont même jaloux parce qu'il faut trois fois plus de tissu pour coudre la bure de Guillaume¹².

Ce qui est grave n'est pas tant que les moines remarquent ces particularités qui touchent la personne de Guillaume. *Humanum esset* et l'humour, qui est parfois une vertu, pourrait les sauver, mais bien qu'une émulation malsaine pousse ces moines à épier dans un esprit systématiquement méchant et mesquin tous les faits et gestes du nouveau venu pour en médire ensuite : - quand il mange, « Trestout li moine le prisent a gaitier. / Dist l'uns a l'autre : "Esgardés quel forrier !" »¹³ - Au moment de la distribution des vivres : « Li moine en sont corechos et

¹¹ *Anseis von Karthago*, (éd.) J. Alton, Tubingen, 1892, v. 8755 sqq.

¹² Cette cause de jalousie est seulement suggérée au v. 267 sqq. En revanche, elle est plus développée dans le *Moniage I* au v. 198 sqq. Voir Brian Woledge, « *Remarques sur la valeur littéraire du Moniage Guillaume* », in *La technique littéraire des chansons de geste*, Paris, Belles-Lettres, 1969, p 23.

¹³ *Le Moniage Guillaume II*, v. 250-251

plain d'ire, / Mout en parolent entr'aus a vois serie. »¹⁴ Ils sont donc bien coupables de l'un des sept péchés capitaux¹⁵ ; le texte le dit explicitement :

« Mais li covens li porte grant *envie*. »¹⁶

Ce péché d'envie n'est pas le seul ; il s'accompagne d'avarice et s'explique d'ailleurs en partie de la sorte ; il suffit d'écouter les moines :

« Plus mangeroit, par le cors saint Ricier,
Que nous trestout ne poriens gaaignier. »¹⁷

[...] « Vés, por sainte Marie,
De cest diable qui trestous nos escille !
En poi de terrae, ce ne remanra mie ;
Avra destruite trestoute l'abëie
Et afamee, se Dieus me benëie ;
Li cent diable le font si longes vivre. »¹⁸

C'est presque un comble dans la bouche d'hommes qui ont fait vœu de pauvreté – d'autant plus choquant que l'Abbé a pris avec empressement - « que merveilles ot cier » (v. 232) - les richesses que Guillaume avait apportées avec lui et qui consistaient en particulier en « [...] Mil livres de deniers / A pitancier les moines del mostier. »¹⁹

Et précisément le dernier reproche que les moines lui font, c'est que, lui, Guillaume, est généreux : voici en effet, résumés par l'auteur, l'ensemble des griefs pour lesquels les moines tentent de l'envoyer à la mort :

« Ja ne vauroient qu'il peüst repairier,
Et si ne sevent nule ocoison sous ciel,
Fors por itant qu'il est boins vivendiers,
Et loiaus hom, sages et droituriers,
Et qu'il fait bien as povres chevaliers,
Et qu'il ne puet souffrir le lor dangier,

¹⁴ *Ibidem*, v. 277-278

¹⁵ Il n'y a pas anachronisme à faire appel à cette notion puisque la liste des péchés capitaux remonte, selon la tradition, au pontificat de Grégoire le Grand, lui-même bénédictin.

¹⁶ *Le Moniage Guillaume II*, v. 262

¹⁷ *Ibidem*, v. 252-253

¹⁸ *Ibid*, v. 279-284

¹⁹ *Ibid*, v. 211-212

Por tant le heent li moine losengier. »²⁰

Car la haine des moines va jusqu'à cette extrémité : sous couvert du service de la communauté, envoyer Guillaume dans une véritable embuscade. Lâcheté, avarice, envie, hypocrisie, tentative d'homicide, haine, tels sont les caractères dominants de cette communauté monastique ! Assurément bien éloignés de la règle de Saint Benoît, dont voici le chapitre XXXIV :

« On fera comme il est écrit : *On partageait à chacun selon ses besoins* (Act. IV, 35). Par là, nous ne disons pas qu'on fasse acception des personnes - ce qu'à Dieu ne plaise - mais qu'on ait égard aux infirmités. Celui qui a besoin de moins, rendra grâce à Dieu et ne s'attristera point ; celui à qui il faut davantage, s'humiliera pour son infirmité et ne s'élèvera point à cause de la miséricorde qu'on lui fait. Ainsi tous les membres seront en paix. Avant tout, que jamais n'apparaisse le vice de murmure, pour quelque raison que ce soit, ni en parole, ni en signe quelconque. Que si quelqu'un en est reconnu coupable, il sera soumis à une correction sévère. »²¹

Il est encore dit au chapitre LXXII :

« Comme il y a un zèle d'amertume, mauvais, qui sépare de Dieu et conduit en enfer, de même il y a un bon zèle qui éloigne des vices et conduit à Dieu et à la vie éternelle. C'est ce zèle que les moines doivent pratiquer avec une ardente charité, c'est-à-dire ils s'honoreront mutuellement de leurs prévenances. Ils supporteront très patiemment les infirmités d'autrui, tant celles du corps que celles de l'esprit. »²²

Le rapprochement entre ces textes et la conduite des moines d'Aniane parle de lui-même et l'on serait presque porté à croire que le trouvère a systématiquement pris le parti de montrer comment des moines, sous prétexte de défendre extérieurement leur couvent, ce qui est bien, se conduisent en fait exactement à contre-pied de la règle. C'est un procédé

²⁰ *Ibid*, v.780-786

²¹ Pour la règle bénédictine, voir l'édition (texte et traduction) de Dom Schmitz, Maredsous, 1948. Les extraits cités dans cet article se trouvent tous dans l'ouvrage déjà mentionné de Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoît et la vie monastique*, op. cit. Pour cette référence particulière, p. 137.

²² Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoît et la vie monastique*, op. cit., p. 140.

de caricature. A un moment même, après longtemps, les moines continuent à détester Guillaume, sans plus savoir pourquoi :

« Puis fu Guillaumes en l'ordene longement,
Obediēce tint mout benignement ;
Mais ainc li moine, dont près i ot de cent,
N'orent a lui amor ne boin talent,
Et si ne sevent ne por coi ne comment. »²³

Cette affirmation se vérifie dans la conduite de deux moines ici privilégiés : le cellerier et surtout l'abbé²⁴.

Le cellerier d'abord : Guillaume lui reproche, un jour où il y avait un visiteur au couvent, de servir trop chichement, puis, tout en l'insultant, il lui vole les clefs pour compléter le service. Or le cellerier ne fait guère preuve de douceur, lui non plus :

« Li ceneliers respont ireement :
“Taisiés vous, dans, ne parlés folement !
On n'en feroit certes por vous noient.
Ne sont pas tout de vo contenment ;
Vous mangiés plus que cinc bouvier sullent. »²⁵

Certes il a raison de préserver les biens du couvent, mais ne confond-il pas l'application de la règle avec son propre orgueil et sa haine de Guillaume ? En effet, si la règle lui enjoint bien de veiller avec humilité à tout ce que l'abbé lui aura prescrit, elle fait aussi un portrait fort chaleureux du cellerier-modèle, dans lequel il est bien difficile de reconnaître le moine d'Aniane :

« On choisira pour cellerier du monastère un des frères qui soit sage, d'esprit mûr, sobre, pas grand mangeur, ni hautain, ni turbulent, ni porté à l'injure, ni lent, ni prodigue, mais craignant Dieu, et qui soit comme un père pour toute la communauté. [...] Qu'il ne contriste pas les frères. Si

²³ *Le Moniage Guillaume II*, v. 401-405.

²⁴ Le portier reste assez modéré. Effrayé à l'arrivée de Guillaume (v. 90), il s'est attaché à lui, au même titre que les serviteurs (les convers ?) du couvent, parce que Guillaume est généreux (v. 860 sqq.). Toutefois, par obéissance et par peur de l'abbé, il refuse d'ouvrir la porte lorsque Guillaume revient du marché aux poissons (v. 1828-1829).

²⁵ *Le Moniage Guillaume II*, v. 359-363.

l'un d'eux vient lui demander quelque chose qui ne soit pas raisonnable, qu'il ne l'attriste pas en le rebutant avec mépris, mais qu'il lui refuse avec raison et avec humilité ce qu'on lui demande mal a propos. [...] Il prendra un soin tout particulier des malades, des enfants, des hôtes et des pauvres, dans la conviction qu'au jour du jugement il devra rendre compte pour eux tous. »²⁶

Devant la violence de Guillaume, il a certes des excuses à son comportement ; mais il ne s'en repent nullement contrairement au héros.

Quant à l'abbé dont le rôle est à la fois plus développé et plus précis, il se présente au début comme un brave homme et d'un certain point de vue comme un bon moine. Effrayé d'abord comme les autres, il se ressaisit et fait preuve d'une certaine charité devant la détresse de Guillaume (v. 185 sqq.). Mais constatant ensuite le trouble provoqué dans le couvent, il accueille avec complaisance la suggestion de son chapitre : envoyer Guillaume par le Val Sigré acheter les poissons du carême. Le conseil est d'autant plus pervers que les moines savent que Guillaume obéira par soumission à la règle :

« Il ira, sir, volentiers et de gré,
N'escondira mie vos volentés,
Obediënce ne vaura trespasser,
Quant sor ses ordenes li sera commandé. »²⁷

L'abbé, dont on était en droit d'attendre plus de discernement, va entrer dans le jeu odieux qui lui est suggéré. C'est donc au nom de cette obéissance à la règle qu'il ordonne à Guillaume de partir (v. 440 sqq.) : « Par penitance vos estuet aprester. »²⁸ C'est encore au nom de la religion qu'il lui interdit de porter des armes :

« Chou n'est mie ordenes dont je vos oi parler,
N'afiert a moine que il doie estre armés. [...] "En penitance le martire souffrés,
Onques por rien ne vous i conbatés,
Car li sains ordenes le nous a devés. »²⁹

²⁶ Règle, chap. XXXI, cf. Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoit et la vie monastique*, op. cit., p. 136.

²⁷ *Le Moniage Guillaume II*, v. 424-427.

²⁸ *Ibidem*, v. 443

²⁹ *Ibid.*, v. 462-475.

La suite de la conversation est aussi édifiante ; à chaque nouvelle question inquiète de Guillaume, l'abbé se retranche derrière sa propre autorité confortée par la règle ou par l'état monastique. Par exemple :

- « Car li sains ordenes le vous desfent, et gié. »³⁰
- « Non ferés, sire, por l'ordene blastengier. »³¹
- « Car nos sains ordenes mie ne le tesmoigne. »³²
- « Car li sains ordenes saint Beneoit vos prie. »³³
- « Mais li sains ordenes, biaux sire, ne nos laisse. »³⁴

Fort benoitement l'abbé reconforte Guillaume en lui rappelant que quiconque l'attaquerait ferait un grave péché (v. 548), que le martyr fait partie de sa condition : « Por vo saint ordene recevrés le martire. »³⁵ ; et que l'on priera pour lui après sa mort : « Por le vostre ame ferai soner les cloques, / Puis vos ferons service mortuore. / Dieu priérons qu'il vous mete en sa gloire. »³⁶

Quant à la lettre, l'abbé a raison. « Li sains ordenes saint Beneoit » prévoit qu'en matière grave, l'abbé doit prendre conseil de son chapitre, mais c'est lui qui décidera :

- « Toutes les fois qu'il y aura dans le monastère quelque affaire importante à décider, l'Abbé convoquera toute la communauté et exposera lui-même ce dont il s'agit. Après avoir recueilli l'avis des frères, il délibèrera à part soi et fera ensuite ce qu'il aura jugé le plus utile. »³⁷

L'obéissance à la règle reste primordiale :

- « En toutes choses donc, tous suivront la Règle comme un maître, et personne ne se permettra de s'en écarter à la légère. Que nul dans le monastère ne suive la volonté de son propre cœur ; que nul n'ait la hardiesse de contester avec son abbé insolemment, ou hors du

³⁰ *Ibid.*, v. 508.

³¹ *Ibid.*, v. 532.

³² *Ibid.*, v. 597.

³³ *Ibid.*, v. 633.

³⁴ *Ibid.*, v. 714.

³⁵ *Ibid.*, v. 631.

³⁶ *Ibid.*, v. 672-674.

³⁷ Règle chap. III, cf. Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoît et la vie monastique*, op. cit., p. 122.

monastère. »³⁸

Mais en face de ces deux passages qui assoient l'autorité de l'abbé, combien d'autres insistent, dans le détail, sur l'esprit qui doit animer toute conduite :

« Les frères donneront leur avis avec toute humilité et soumission. Ils n'auront donc pas la présomption de soutenir effrontément leur manière de voir, mais il dépendra de l'abbé de décider ce qui vaut le mieux ; et tous alors devront s'y soumettre. Cependant, tout comme il convient que les disciples obéissent au maître, ainsi faut-il également que le maître dispose tout avec prévoyance et équité. »³⁹

Un long chapitre explicite ces qualités de l'abbé ; il prescrit en particulier :

« L'abbé ne doit donc rien enseigner, établir ou commander qui s'écarte des préceptes du Seigneur ; mais ses ordres et ses instructions doivent se répandre dans les âmes de ses disciples, comme un levain de la divine justice. [...] Que l'abbé ne fasse point acception des personnes dans le monastère. Qu'il n'aime pas l'un plus que l'autre, si ce n'est celui qu'il trouvera plus avancé dans les bonnes actions et l'obéissance. [...] L'abbé témoignera donc à chacun une égale charité ; et il n'y aura pour tous qu'une même discipline. »⁴⁰

Ces extraits suffisent et prouvent, une fois de plus que l'abbé d'Aniane respecte lui-même bien mal la règle dont il a la charge et que, chez lui, la haine, l'orgueil, la volonté de puissance, bref ! tout ce que la règle bénédictine réprouve, étouffent l'esprit pourtant bien explicite, privilégie la lettre, mais une lettre sclérosée et gauchie des textes, les meilleurs soient-ils.

L'abbé, avec une hypocrite onction ecclésiastique et sous couvert du respect scrupuleux de la règle, est traître à cette règle qui prescrit clairement : « L'abbé, en effet, doit avoir un soin tout particulier et s'empresser avec toute son adresse et toute son industrie, pour ne perdre

³⁸ *Ibidem.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Règle chap. II, cf. *ibid.*, p. 117 et 118.

aucune des brebis à lui confiées »⁴¹. Qui oserait reconnaître à travers tous ces textes l'abbé d'Aniane ?

Ainsi ce monastère ignore la charité, ne cultive plus l'humilité - pourtant la vertu peut-être essentielle de la règle bénédictine, nous le verrons -, a perdu la ferveur. Ses moines n'apparaissent jamais en prière ; la chapelle leur sert au plus à se cacher⁴².

Le poète fait donc la description d'une communauté qui, sous l'apparence d'un respect des formes extérieures de la vie conventuelle, n'est en fait qu'une caricature et, il faut le dire, une satire particulièrement grinçante. Les moines ne se conduisent plus avec discernement mais simplement poussés par leur égoïsme le plus mesquin et le plus stupide ; ils ne savent plus même, nous l'avons dit, pourquoi ils détestent Guillaume. Leur abbé se satisfait de la situation sans jamais tenter de l'amender. La férocité du tableau inciterait à penser qu'il ne s'agit pas seulement d'une « querelle de clochers » entre Gellone et Aniane, mais bien d'une contestation globale bien plus profonde du cénobitisme dans la pensée d'un chanteur de geste.

L'évolution même de Guillaume - le meilleur moine malgré ses défauts - incite à le penser en ce que, d'abord entré avec enthousiasme dans l'ordre, il ne s'en satisfera pas et cherchera autre chose. Tout dans son attitude est grandi par opposition à la conduite des autres moines.

Certes Guillaume est un grand pécheur. En particulier dans toute sa vie conventuelle, il ne parvient pas à réfréner deux pulsions violentes de son tempérament : la colère et le besoin de manger et de boire. Par là, il scandalise les autres moines ; mais encore faudrait-il situer sans passion le problème. Guillaume est-il gourmand, au sens peccamineux du terme ? Certes, il mange comme trois moines et boit un demi-setier de vin (v. 248-249). Les moines le lui reprochent comme ils lui reprochent d'avoir besoin de quinze aunes de tissu pour sa bure au lieu de cinq et demie comme tous les autres (v. 267-268). Est-ce un péché d'être plus grand et plus fort que le « moine moyen » ? Quant à la nourriture, s'il n'en est pas de même, du moins le chevalier a-t-il des circonstances atténuantes : sa corpulence, ses habitudes anciennes⁴³ et l'énergie qu'il déploie. Certes, la règle bénédictine prescrit de n'être « ni adonné au vin,

⁴¹ Règle chap. XXVII, cf. *ibid.*, p. 122.

⁴² Voir par exemple *Le Moniage Guillaume II*, v. 1913.

⁴³ D'après *le Montage Guillaume I*, il aurait vécu cent un ans de mariage avant d'entrer au couvent.

ni grand mangeur »⁴⁴. Mais laissons du moins à Guillaume le temps de l'apprendre et de s'y conformer. Plus tard, à Gellone, il saura bien montrer son aptitude à la frugalité à tel point qu'il peut se coucher le soir sans repas : « Cele nuit n'a ne beü ne soupé, / Mais de la gloire del ciel est saoulés. »⁴⁵

Quant à la violence, Guillaume a fort à faire pour la maîtriser. En actes ou en paroles, il est effrayant. Ses colères sont innombrables. Mais, sans vouloir être trop laxiste, ne faut-il pas admettre de bonne foi qu'elles sont loin d'être toutes vraiment profondes ? Dans bien des cas, les oreilles pudiques des moines ne s'offensent-elles pas un peu rapidement de ce qui n'est que langage un peu vif de chevalier ? Devant l'effroi des moines à son arrivée, il s'écrie : « A male hart soient il tot pendu ! »⁴⁶ Ce n'est pas sérieux et d'ailleurs il s'en repent immédiatement. De même, devant le cellerier trop avare à son goût, sa colère reste pour l'essentiel verbale : « Fil a putain, Dieus vous doinst mal torment ! [...] / Fil a putain, malvais gloton pullent, / Bien est honis hom qui vous s'atent. »⁴⁷ Ce sont essentiellement les *paroles* qui choquent les moines : « L'abes mëismes vausist estre a Clarvent, / Mais il parole au conte nequedent : / "Sire", dist-il, "parlés plus doucement. »⁴⁸ En revanche, lors de son retour au couvent avec les poissons, ses menaces passent à exécution puisqu'il défonce la porte, poursuit les moines et tue le prieur (v. 1856-1981).

Ce type de situation mérite attention car la colère - toujours mauvaise conseillère - est bien sûr en contradiction avec la règle bénédictine et plus largement avec la charité chrétienne. Mais il faut bien voir que tout le couvent se concerta pour pousser Guillaume à bout, - un Guillaume encore novice envers lequel tous devraient tout particulièrement faire preuve de longanimité et de patience afin de l'aider charitablement à peu à peu « dépouiller le vieil homme ». Les moines portent donc leur responsabilité et l'on constatera avec le temps une évolution de Guillaume vers plus de sérénité. Enfin, eût-il été vraisemblable que le bouillant chevalier se métamorphosât brutalement en moine silencieux

⁴⁴ Règle, chap. IV, cf. Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoît et la vie monastique*, op. cit., p. 125.

⁴⁵ *Le Moniage Guillaume II*, v. 2511-2512. Ces vers sont cités par J. Bédier, *Les légendes épiques*, op. cit., p. 99 et par B. Woledge, « *Remarques sur la valeur littéraire du Moniage Guillaume* », art. cit., p. 24.

⁴⁶ *Le Moniage Guillaume II*, v. 141.

⁴⁷ *Ibidem*, v. 371-379

⁴⁸ *Ibid.*, v. 383-385.

et craintif ? Il est beaucoup plus conforme à la conduite humaine et aussi beaucoup plus intéressant de le voir peu à peu se transformer et - à sa manière - surpasser en sérieux et en progrès spirituel les autres moines.

D'abord il respecte la règle essentielle de la vie monastique : l'obéissance, premier degré de l'état d'humilité ainsi que le dit Saint Benoît⁴⁹. Lorsque pour le perdre l'abbé l'envoie acheter du poisson, il obéit. L'abbé lui présente sa course comme une pénitence (v. 443), et Guillaume, devant toutes les hypocrisies déjà analysées de son supérieur, et après un moment de vivacité vite contenue lorsqu'il lui est interdit de prendre des armes (v. 464-485), retrouve le ton d'humilité qui sied à un moine devant son abbé :

« Biaus tres dous maistres », dist Guillaumes li fiers,
 “Jou sui vos moines, vos obedienciers,
 Si me devés et duire et enseigner,
 Et jou doi faire vo commant volentiers. »⁵⁰

Un second mouvement de violence parallèle au premier se produit lorsque Guillaume se voit interdire de se défendre (v. 465 sqq.) ; mais, cette fois-ci encore, c'est l'humilité qui triomphe (v. 533 sqq.). En cela Guillaume adopte - à la vivacité près — la conduite conseillée par la règle dans une situation aussi absurde :

« S'il arrive qu'on enjoigne à un frère des choses difficiles ou impossibles, il recevra en toute mansuétude et obéissance le commandement qui lui est fait. Cependant, s'il estime que le poids du fardeau dépasse entièrement la mesure de ses forces, il représentera au supérieur les raisons de son impuissance, mais il le fera avec patience et à propos, et sans témoigner ni orgueil, ni résistance, ni contradiction. Que si, après cette représentation le supérieur maintenait son ordre, l'inférieur se persuadera que la chose lui est avantageuse, et il obéira par amour, en mettant sa confiance dans l'aide de Dieu. »⁵¹

A partir de ce moment-là, l'humour prend le dessus en une belle série de questions par lesquelles Guillaume pousse l'abbé apeuré dans ses derniers retranchements et finit par obtenir l'autorisation de se battre

⁴⁹ La Règle consacre un chapitre (le cinquième) à l'obéissance. Cf. Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoît et la vie monastique*, op. cit., p. 127.

⁵⁰ *Le Moniage Guillaume II*, v. 486-489.

⁵¹ Règle, chap. LXVIII, cf. Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoît et la vie monastique*, op. cit., p. 128.

(sans armes !) seulement si les brigands veulent lui prendre ses « famulaires » (v. 683 sqq.). Une telle patience ne ressemble guère à l'attitude d'ordinaire beaucoup plus expéditive de Guillaume. Malgré ses protestations violentes pendant la discussion, il a fait des progrès. Il est décidé à respecter la règle, à jouer le jeu de l'obéissance, mais d'une obéissance non exempte de casuistique, si bien que l'on retrouve ici la propension à l'ironie bien caractéristique du personnage. Une telle obéissance ne correspond pas entièrement, il est vrai, à la lettre de la règle :

« Mais cette obéissance ne sera bien reçue de Dieu et agréable aux hommes que si l'ordre est exécuté sans trouble, sans retard, sans tiédeur, sans murmure, sans parole de résistance... Si au contraire le disciple obéit, mais s'il le fait de mauvais gré, s'il murmure non seulement de la bouche mais encore dans son cœur, même s'il exécute l'ordre reçu, cet acte ne sera pas agréé de Dieu qui voit dans sa conscience le murmure. Bien loin d'en être récompensé, il encourt la peine des murmurateurs s'il ne se corrige et fait pénitence. »⁵²

Guillaume murmure certes, du moins au début – c'est bien le moins qu'on puisse dire, - discute pour obtenir une autorisation qui le satisfasse ; mais lorsqu'il l'a obtenue, il obéit presque avec enthousiasme et son obéissance est bien « agréée de Dieu » puisque non seulement il survit à l'attaque des brigands, mais surtout Dieu envoie un signe tangible de sa bénédiction, un miracle : le cheval amputé retrouve, à la prière de Guillaume, son intégrité (v. 1705 sqq.).

Guillaume s'adapte donc, fait des progrès, agit, même dans ses incartades, avec l'esprit d'humilité. Et tout le *Moniage Guillaume* se présente largement comme une leçon de pédagogie spirituelle ; il montre, chez un chevalier au départ assez content de lui, les progrès de cette vertu essentielle (Saint Benoit lui consacre l'un des chapitres les plus longs de la règle sous forme d'une progression en douze degrés)⁵³. Il faudra à Guillaume tout le cheminement de l'épopée que nous étudions pour parvenir à la perfection en ce domaine. En effet l'humilité bénédictine est une vertu bien difficile pour un homme comme lui. La règle ne prescrit-elle pas par exemple « que le moine défende à sa langue de parler et,

⁵² Règle, chap. v, cf., *ibidem*, p. 127 et 128.

⁵³ C'est la chapitre VII, cf. *ibid.*, p. 128-133.

pratiquant la retenue dans ses paroles, garde le silence jusqu'à ce qu'on l'interroge » (9^e degré de l'humilité), « qu'on ne soit ni enclin ni prompt à rire » (10^e degré), « que le moine, dans ses propos, s'exprime doucement et sans rire, humblement et avec gravité, brièvement et raisonnablement, évitant les éclats de voix » (11^e degré)⁵⁴. Guillaume a de si grandes difficultés à respecter ces préceptes qu'après un long temps d'ascèse, il se rend compte du tort que lui cause l'entourage et prend la rude décision de partir et de devenir ermite. Mais, avant d'en arriver là, il fait déjà, en communauté, preuve de solides progrès. Nous avons déjà dit comment ce grand seigneur habitué à commander a su apprendre à obéir. Sa violence même se fait peu à peu source d'humilité car à diverses reprises il s'en repent avec douceur. Après sa colère contre le cellerier du couvent, sur une remontrance de l'abbé :

« Od le Guillaumes, maintenant s'en repent.
Lors respondi a l'abé simplement :
"Maistres", dist il, "grans mercis vous en rench.
Jou li pardoins mout deboinairement ;
Se j'ai fait cose que li ordenes desfent,
Bien en voel faire penitance griement. »⁵⁵

A son retour à Aniane, après sa colère et le meurtre du prieur, il demande à nouveau pardon à l'abbé (v. 1999-2000) et c'est alors qu'il décide dans son repentir de quitter le couvent et de devenir ermite.

En définitive, l'humilité, comme l'obéissance qui en est une manifestation, progresse rapidement dans la vie de Guillaume. Contrairement aux autres moines imbus de leur état, le héros a un sens profond du péché qui le pousse au repentir et à la pénitence. A côté de moines caricaturant la règle, ne l'appliquant que formellement, Guillaume peu formaliste la suit « en esprit et en vérité » depuis qu'il a compris la nécessité d'une conversion intérieure :

« Quant morte fu Guibors o le vis cler,
Dont s'apensa Guillaumes au cort nes
Que mout a mors Sarrasins et Esclers,
Maint gentil home a fait a fin aller ;

⁵⁴ *Ibid.*, p. 133.

⁵⁵ *Le Moniage Guillaume II*, v. 392-397.

Or se vaura envers Dieu amender. »⁵⁶

Aussi son désarroi est-il profond lorsque la porte du couvent reste fermée :

« Dieus », dist il, “pere, qui le mont dois jugier,
Jou me quidaï envers vous amaisnier
Et aquiter de mes mortels péciés,
Mais que ces gens me font grant destorbier,
Qu’il ne se voelent envers moi adrecier ;
Mais par Saint Piere, ne lor vaut un denier !
Jou serai moines, qui qu’en doie anuier ;
Qu’a Damedieu vaurai merci proier
Et les sains moines servir et essausier ;
Car tant ai fait de dolerous péciés
Et tant ai fait morir de chevaliers
Et de serjans et de boins crestiiens,
Que j’ai menés es grans estors pleniens,
Ou Sarrasin les ont tous detrenciés,
Se Dieus nel fait, a mort serai jugiés.”
Lors commencha li ber a larmoier :
“Dieus”, dist il, “peres aiés de moi pitié ! »⁵⁷

Cette prière explique magnifiquement les causes de son repentir que M. J. C. Payen a fort précisément analysées⁵⁸ ; il est donc inutile d’y revenir. Or la phase cénobitique de la vie de Guillaume est comme enchassée entre deux belles prières, celle que nous venons de citer et celle dans laquelle il décide de devenir ermite, elle aussi accompagnée des larmes du repentir :

« Li quens Guillaumes a sa coupe clamé :

⁵⁶ *Ibidem*, v. 44-48.

⁵⁷ *Ibid.*, v. 160-176.

⁵⁸ J.C. Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale*, op. cit., p. 151 sqq. Voir aussi dans le même ouvrage le développement (p. 31-33) sur *les larmes et la spiritualité monastique*. La règle bénédictine précise que si un moine désire prier à l’oratoire, il le fasse « non pas avec des éclats de voix, mais avec larmes et ferveur du cœur ». (Dom C.J. Nesmy, *Saint Benoit et la vie monastique*, op. cit., p. 136).

“Glorieus Dieus, que jou ai mal ovré
 Par mautalent, qui si m’a souporté !
 Jou ne porroie mie chaiens durer,
 M’ame mëisme n’i porroie sauver.
 Or m’en rirai par estrange regné,
 Hermites ere ens en un bois ramé,
 Ou en desert, se jou le puis trover.
 Vrais Dieus, por vous vaudrai mon cors pener ;
 Sainte Marie, dame, car en pensés,
 Que jou me puisse a vo fil acorder,
 Car trop ai fait de grans peciés mortels.”
 Lors comencha Guillaumes a plorer,
 Del cuer del ventre forment a souspirer. »⁵⁹

Pendant toute cette période, Guillaume prononce plusieurs autres prières, généralement à tonalité épique, par exemple lorsqu’il implore la guérison du cheval amputé (v. 1681 sqq.). Le poète insiste d’ailleurs sur la vocation du héros à la prière : « Cascune nuit va li quens a matines, / Reclame Dieu, le fil sainte Marie, / Que il le mete en parmanable vie »⁶⁰ ; ce qu’il ne fait jamais pour les autres moines.

A ce point du récit, Guillaume s’est distingué non seulement par sa personnalité habituelle, mais surtout par les progrès spirituels qu’il a faits pendant son séjour, d’ailleurs assez long (v. 401), à Aniane : progrès dans le contrôle de lui-même, dans l’obéissance, l’humilité ; progrès d’autant plus visibles que les autres moines ne se soucient guère d’en faire autant. Pourtant il n’est pas satisfait de son sort, non que la règle lui soit trop douce ou trop dure ; nous avons vu qu’il s’y pliait peu à peu. Il constate simplement que, pour une vie communautaire, son caractère trop emporté met son âme en péril. Il n’accuse pas ses frères en religion mais veut simplement s’imposer un cadre de vie plus austère et plus conforme au but qu’il s’est fixé. Il est bien clair que le héros n’est poussé que par le souci de son salut ; ce ne semble pas être une révolte aristocratique contre la vie monastique en général et l’obéissance en particulier⁶¹, ou un simple désir de changement. Ermite, Guillaume va continuer à vivre

⁵⁹ *Le Moniage Guillaume II*, v. 2009-2022.

⁶⁰ *Ibidem*, v. 259-261.

⁶¹ Voir sur ce point J.C. Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale*, op. cit., p. 151, qui rappelle une opinion de Jean Frappier.

selon la règle bénédictine.

Il ne reprend aucun signe extérieur de puissance, pas même ses armes (v. 2048). Il s'en va : « Descaus, en langes, sans cauche et sans soller. »⁶² Sur son chemin (v. 2079 sqq.), les cailloux le blessent, il se nourrit de fruits sauvages (il a fait des progrès en frugalité !), prie pour lui bien sûr, mais aussi pour sa famille, son roi, les moines qu'il vient de quitter : « Car il s'en va pour estre peneans. [...] / Vait s'ent Guillaume, si con Diex li aprent ; / De ses pechies a grant repentement. »⁶³

Le héros recherche un état de perfection plus grand et un signe de Dieu lui prouve qu'il est sur la bonne voie : à sa demande, Dieu chasse les serpents qui infestent le lieu de son ermitage (v. 2490 sqq.) et lui envoie un ange pour le reconforter, mais aussi pour lui annoncer de nouvelles souffrances (v. 2515 sqq.).

Si Guillaume ne rencontre plus guère d'occasion d'exercer son obéissance, sinon sous forme de soumission à Dieu, du moins respecte-t-il scrupuleusement l'humilité qu'il avait apprise.

Lorsqu'il s'était battu contre les brigands du Val Sigré, il avait trouvé plaisir à les provoquer en faisant chanter son serviteur (v. 1171 sqq.), en faisant valoir la richesse de son ceinturon (v. 1473 sqq.), en les interpellant (v. 1522 sqq.)⁶⁴. Lorsqu'en revanche, il aide Gaidon, son cousin, à se débarrasser d'autres brigands, il le fait sans manifester aucun sentiment de satisfaction, sans réagir aux remerciements des autres ermites (v. 2415 sqq.). Quand les païens viennent l'attaquer, il tente d'abord d'obtenir la paix (v. 3060 sqq.) afin de continuer son activité érémitique : quelques plantations, construire une chapelle, prier, reconforter les pèlerins (v. 2748-2767). Il ne laisse à personne deviner son nom, nouveau signe d'humilité.

Au moment où, après sept ans de dure captivité dans les geôles de Synagon mais aussi après l'exaltation d'une grande victoire sur les païens, il pourrait être à nouveau tenté par la gloire, il refuse l'affectueuse invitation de Louis : « Par celle foi que jou doi Jhesu Crist, / A l'ermitage me metrai au cemin. / Nus hom fors Dieus n'i venra avoec mi. »⁶⁵ Lorsqu'enfin Yzoré assiège Paris, Guillaume évite de se faire reconnaître par Anséis d'Auvergne qui le cherche (v. 4986 sqq.) et il part aussitôt pour,

⁶² *Le Moniage Guillaume II*, v. 2063.

⁶³ *Ibidem*, v. 2098-2127.

⁶⁴ Cf. B. Woledge, « *Remarques sur la valeur littéraire du Moniage Guillaume* », art. cit., p. 23.

⁶⁵ *Le Moniage Guillaume II*, v. 4583-4585.

incognito, secourir le roi. Il se voit refuser l'entrée de la ville alors qu'il lui aurait suffi de dire son nom pour qu'on lui ouvrît. Après avoir passé la nuit chez un pauvre envers qui il fait preuve de grande charité, il tue Yzoré puis repart immédiatement pour son ermitage, fuyant ainsi les honneurs légitimes dus à sa victoire. S'il accepte que son nom soit révélé après son départ, c'est seulement pour éviter des ennuis à son hôte (v. 6215 sqq.). Guillaume n'a plus de goût jusqu'à sa mort que pour la vie humble et cachée qu'il avait un moment abandonnée (v. 6541 sqq.).

Ce résumé de la fin de l'épopée éclaire bien la progression spirituelle du héros. Guillaume, autrefois assez content de lui comme par exemple lorsque, jeune homme, il faisait un auto-portrait avantageux devant Orable⁶⁶, a changé. La mort de son épouse a été pour lui la cause accidentelle qui a précipité sa conversion. Guillaume avait toujours été un chevalier soucieux, comme le dit fort bien M. J.C. Payen :

« De tous les héros épiques du Moyen Age, (il) est à la fois, bien malgré lui, le plus meurtrier et celui qui attache à la vie humaine le plus grand prix [...] C'est un de ces grands capitaines qui détestent les batailles et les livrent à leur corps défendant pour sauver les valeurs auxquelles ils sont attachés, mais sans jamais s'abandonner à l'aveugle et tragique ivresse de la violence »⁶⁷.

Ainsi, dans le *Moniage*, se trouve-t-il à nouveau obligé de se battre, ce qui est un fameux paradoxe : entré dans les ordres en pénitence de toutes les morts chrétiennes ou païennes dont il se sent responsable, il se trouve à plusieurs reprises amené à tuer de nouveau. Il faut faire la part du genre épique et de la vocation chevaleresque du personnage, mais il faut aussi comprendre que Guillaume participe ici de deux ordres : l'ordre monastique et l'ordre chevaleresque, tous les deux au service de Dieu. Au début de sa vie monastique, il fait au moins deux fois, sous l'empire de l'agacement, un éloge de l'ordre chevaleresque au détriment de l'autre :

« Maistres, dist il, “vos ordenes est trop griés ;
Sifais covens puisse prendre mal cief ;
Qui l'estora, Dieus li doinst encombrer.
Assés vaut mieus ordene de chevalier :
Il se combatent as Turs et as paiens,

⁶⁶ *La Prise d'Orange*, (éd.) Claude Régner, Paris, Klincksieck, v.725-730.

⁶⁷ J.C. Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale*, op. cit., p. 155.

Por l'amor Dieu se laissent martirier,
 Et sovent sont en lor sanc batisié,
 Pour aconquerre le regne droiturier.
 Moine ne voelent fors que boire et mengier,
 Lire et canter et dormir et froncier,
 Mis sont en mue si com por encraissier,
 Par mainte fois musent en lor sautier. »⁶⁸

« Mieux vaut li ordenes de la cevalerie,
 Qu'il se combattent vers la gent sarrasine,
 Prendent lor terres et conquierent lor viles
 Et les paiens a no loi convertissent.
 Moine n'ont cure fors d'estre en abeïe,
 Et de mengier et boire vin sor lie,
 Et de dormir quant il ont dit complie. »⁶⁹

Il le pense à ce moment-là, et c'est un lieu commun bien traditionnel. Son apprentissage de la vie monastique lui en montre peu à peu la valeur, sinon il l'aurait vite abandonnée. Bien au contraire, participant à un mouvement contemporain, il cherche à la dépasser dans l'érémisme qui peut se trouver dans le droit fil de la vocation bénédictine puisque : « Saint Benoit admet qu'un moine purifié par la vie commune se retire dans la solitude »⁷⁰. Il ne cherche plus l'action chevaleresque, mais il est de ces quelques hommes qui ont une vocation particulière ; la sainteté de Guillaume passe aussi par les combats qui coupent sa vie érémitique⁷¹ ; les refuser - lorsqu'il a le choix - sous prétexte de religion, serait évidemment lâcheté et trahison.

Ainsi donc, l'auteur du *Moniage Guillaume* a réussi la synthèse assez remarquable de deux directions à l'origine plus ou moins divergentes : vie de clerc et vie de chevalier. Son héros fait preuve, dans toute sa vie poétique d'une personnalité assez forte pour supporter cette ambivalence

⁶⁸ *Le Moniage Guillaume II*, v. 510-521.

⁶⁹ *Ibidem*, v. 640-646.

⁷⁰ Dom J. Leclercq, Dom Vandenbroucke, Louis Bouyer, *La spiritualité du Moyen Age*, Paris, Aubier, 1961, p. 334. Dom Francois Vandenbroucke ajoute, il est vrai : « Au moment qui nous occupe, elle a ceci de caractéristique qu'elle est souvent embrassée par des fidèles qui, désireux de vie contemplative, ne croient pas pouvoir trouver celle-ci dans un monastère. »

⁷¹ Dans les attaques de brigands, surtout romanesques, il n'a aucun choix.

et cette évolution qui eussent vraisemblablement été ridicules pour tout autre. Pour le faire admettre, l'auteur⁷² ne rencontre guère de difficultés dans la mesure où le débat du clerc et du chevalier aboutit d'ordinaire à une incompatibilité ; il profite des tensions en cause pour en tirer des effets comiques. Mais tandis que le public rit, Guillaume - chevalier - reste au milieu des clercs. En somme le comique fait admettre, dans la situation du personnage, ce qu'elle a d'incongru selon la tradition. Il fallait en effet, si l'on admet nos vues, que Guillaume pût accomplir un réel noviciat bénédictin. Si donc l'on s'arrêtait au comique du premier épisode, l'on perdrait l'essentiel de la portée profonde de l'œuvre ; en revanche, si l'on prête attention à l'évolution spirituelle du héros, le second épisode devient nécessaire à la cohérence interne de la chanson.

Si le cénobitisme n'est pas la solution satisfaisante à long terme, du moins se présente-t-il comme une étape préparatoire utile. Guillaume - ermite - aura charge d'âmes⁷³ ; cette responsabilité ne s'improvise pas. En outre, au lieu d'être posé en chevalier qui se retire superbement et non sans quelque présomption au désert, le héros suit le chemin humble mais plus saint que préconise la tradition bénédictine. En cela, il annonce les ermites de *la Queste del Saint Graal* eux aussi solidement appuyés sur une formation monastique, - celle de Citeaux admet-on d'ordinaire. *Le Moniage Guillaume* trouve par là sa place dans l'évolution de l'Eglise au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle.

Ainsi une chanson dans le prolongement et le ton de l'ensemble de la geste de Guillaume donne-t-elle au héros non seulement une fin épique digne de lui, mais encore une fin religieuse qui le grandit parce qu'elle n'est pas un vernis traditionnel et auquel le genre se prête, mais un approfondissement spirituel sérieux, volontaire et sincère. Il y a là une tonalité assez originale dans l'épopée. D'ordinaire la spiritualité épique se présente d'une manière beaucoup plus militante - et simpliste - telle que Guillaume la définit lui-même dans le feu de l'action.

« Dieu », dist li quens, « or sui a mort jugiés ;
 Mais par le foi que doi saint Gratiien,
 Ains que jou muire me quit vendre si chier,

⁷² Brian Woledge écrit très justement : (L'auteur) : « a profondément senti l'élan de l'âme vers Dieu et il comprend la vie érémitique (par contre, il déteste les moines). Cf. B. Woledge, « *Remarques sur la valeur littéraire du Moniage Guillaume* », art. cit., p. 32.

⁷³ *Le Moniage Guillaume* II, v. 2765-2767.

Ja mes lignages n'i avra reprovier,
Ne me tenront pour moine renoiet.
A Dieu me tieng, jou sui ses chevaliers,
Tant con vivrai n'avront trieues paien. »⁷⁴

Ici l'auteur fait un effort pour que la pensée religieuse de la chevalerie épique débouche sur un appel à aller plus loin. Il n'est pas possible d'écouter *le Moniage Guillaume* comme une variation sur un thème connu. A plus de cent ans, Guillaume ne se décharge pas de son domaine et de ses responsabilités administratives pour se reposer comme l'a fait, dit-on, Charles avant lui :

« Charles li maines a molt son tens usé,
Il ne puet plus la corone porter :
Or ne puet plus ceste vie mener.
Il a un fill a cui la vuelte doner. »⁷⁵

Guillaume, lui, commence une seconde vie, aussi importante quoique différente de la première et pourtant dans son prolongement, pour qui croit comme le héros en la réversibilité des mérites et la communion des saints. *Le Moniage Guillaume*, du point de vue religieux, dépasse les petites querelles d'Aniane et de Gellone si tant est qu'il y ait participé, et propose en fait, à travers l'opposition du clerc et du chevalier, par la description du cheminement spirituel de Guillaume, un beau et riche sujet sur la grandeur et la vanité des choses de ce monde.

Jean SUBRENAT

⁷⁴ *Ibidem*, v. 3097-3103.

⁷⁵ *Le couronnement de Louis*, (éd.) Ernest Langlois, Paris, Champion, 1965, v. 53-56.